



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Arrêté du 14 février 2020 portant modification des membres et représentants de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Normandie, site de Rouen

Vu le code de l'Education, notamment ses articles R. 914-4, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-7, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23,

Vu l'arrêté du 07 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative interdépartementale de l'académie de Rouen,

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Rouen organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018,

Vu la proposition des représentants des chefs d'établissement du SNCEEL, du SYNADEC, de la FEP-CFDT,

Arrête :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte interdépartementale de l'académie de Normandie, site de Rouen, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame Gavini-Chevet Christine, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, présidente ;
- Monsieur Freulet Serge, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime ;
- Monsieur Beaufils Gilles, Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à Monsieur l'Inspecteur d'académie directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Eure.

b) Représentants suppléants

- Monsieur Foselle François, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines,
- Madame Vincent Maryline, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Bois-Guillaume,
- Madame Fourneaux Nathalie, cheffe de la division de l'enseignement privé.

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame Bayel Christine, professeure des écoles, école privée La Providence – Le Mesnil Esnard,
- Madame Prévost Laurence, professeure des écoles, école privée Immaculée Conception – Elbeuf,
- Madame Decultot Martine, professeure des écoles, école privée La Providence – Le Mesnil Esnard.

b) Représentants suppléants

- Madame Renault Marie, professeure des écoles, école privée Jean-Paul II – Rouen,
- Madame Vanhonselbrouck Sylvie, professeure des écoles, école privée Immaculée Conception – Elbeuf,
- Madame Di Falco Blandine, professeure des écoles, école privée Saint Dominique – Rouen.

Article 2 :

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissement titulaires

- Madame Pitette Christine, cheffe d'établissement, école privée Saint Pierre/Marie Cécile, Evreux,
- Madame Garault Brigitte, cheffe d'établissement; école privée Saint Jacques, Neufchâtel en Bray,
- Madame Queval Isabelle, cheffe d'établissement, école privée Saint Léon, Le Havre.

b) Représentants des chefs d'établissement suppléants

- Madame Delamare Isabelle, cheffe d'établissement, école privée Saint Louis, Terres de Caux,
- Madame Villers Marie-Astrid, cheffe d'établissement, école privée Notre Dame Saint Louis, Louviers,
- Madame Lemoine Pascale, cheffe d'établissement, école privée Saint Nicolas, Le Havre.

Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté est présidée par :

- Madame Gavini-Chevet Christine, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
- ou son représentant, Monsieur Foselle François, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines.

Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1er et 2 du présent arrêté est de quatre ans, à compter du 1er janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1er peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du code de l'éducation nationale.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de Madame la rectrice, dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 14 février 2020

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines
Signé
François Foselle